

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

À Achicourt, la rentrée des animateurs périscolaires avant celle des élèves

Ce ne sera pas une rentrée comme les autres dans les villes et villages qui mettent en œuvre dès cette année la réforme des rythmes scolaires. Mardi, les écoliers d'Achicourt auront ainsi accès aux nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP) en plus des neuf demi-journées de classe, dont le mercredi matin. Les intervenants recrutés par le centre socioculturel sont réunis en formation toute la semaine.

PAR LAURENT BOUCHER
lboucher@lavoixdunord.fr
PHOTO « LA VOIX »

Le contexte ▶ La ville d'Achicourt a décidé dès février d'appliquer la réforme du ministre Vincent Peillon lors de cette rentrée 2013. Le maire (PS) Pascal Lachambre a considéré qu'il en allait de l'intérêt des enfants et qu'il aurait été inutile d'attendre un an de plus. Il a réuni au printemps parents d'élèves, enseignants et acteurs éducatifs locaux et a missionné le centre socioculturel (CSC) pour élaborer le projet éducatif et recruter les personnels. Un chantier mené à bien « dans des délais très courts » par le directeur Cédric Bigourie.

Le dispositif ▶ Il sera « uniforme » avec des TAP de 45 minutes par jour, positionnés de 13 h 30 à 14 h 15 ou de 15 h 45 à 16 h 30 selon les jours et les écoles (la ville compte trois écoles et sept cents élèves). La garderie est maintenue de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h 30 à 18 h et la classe le mercredi, de 8 h 45 à 11 h 45, sera suivie d'un service de cantine à Jean-Macé, puis des nouvelles activités au centre de loisirs l'après-midi. Les TAP ne sont pas obligatoires, mais la quasi-totalité des enfants devraient y prendre part. La participation des familles, voulue initialement par la ville pour bénéficier de la prestation de la Caisse d'allocations familiales (CAF), se-



Zina Bouck, Aurélia Anselin, François Thibaut et Chantal Amossé lors de leur session de formation.

ra « symbolique : de 7 à 10 € par an, dont l'adhésion annuelle au CSC (en baisse de 8 à 5 €) », précise le président, Alain Basset.

Les activités ▶ « Le projet éducatif s'articule autour de quatre axes, décrit Cédric Bigourie : l'accès à la culture, l'ouverture sur le monde, l'éducation à la santé et la prévention du décrochage scolaire. » Théâtre, lecture de contes pour les petits, chant, jeux coopératifs, photo, éducation à l'environnement seront proposés par des animateurs « très polyvalents » ou « spécialisés », selon les cas.

Les animateurs ▶ « On a mobilisé les ressources locales, avec l'objectif d'avoir une équipe stable et durable », indique le directeur du

CSC. Il a fait appel à une trentaine d'intervenants de trois types : une douzaine d'agents de la ville (mis à disposition le temps des TAP) et enseignants (rémunérés en plus des heures de classe). Parmi eux, Chantal Amossé, professeur des écoles à Léopold-Bernard, voit cette réforme comme « une opportunité d'ouvrir l'école, avec un travail d'équipe qui va être essentiel, même si ça va nécessiter un temps d'adaptation ».

Le CSC a aussi recruté dix personnes en contrat aidé (six emplois d'avenir et quatre contrats uniques d'insertion). François Thibaut, 24 ans, habitué des colos et centres de loisirs, a ainsi décroché un contrat d'avenir à

35 heures hebdomadaires. « Je pourrai travailler toute l'année sur des projets concrets pour les enfants, c'est intéressant », considère l'habitant de Saint-Laurent-Blangy. Enfin, le CSC a embauché en CDI une douzaine de personnes au statut d'intermittents, pour douze heures de travail par semaine. C'est le cas d'Aurélia Anselin, 25 ans. À bac + 5, la jeune femme originaire d'Achicourt gâler pour trouver un emploi dans son domaine (elle dispose d'un master de mise en valeur du patrimoine) et va acquérir « une expérience professionnelle utile » en faisant faire aux enfants « des activités artistiques et culturelles assez ludiques ».

La formation ▶ Le CSC a fait appel au Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) pour une semaine de formation permettant de « préparer les agents à leurs nouvelles missions et d'assurer la cohésion de l'équipe ». Zina Bouck, employée de la ville

« Un gros travail préparatoire a été fait, mais c'est quand même une rentrée particulière. »

depuis trente ans et agent de service (ATSEM) à l'école maternelle rue de Dakar, sera « référente TAP ». Elle apprécie cette semaine de formation qui « répond à une attente. C'est très instructif, et on forme un bon groupe ».

Responsable pédagogique du CEMEA, Ludivine Descamps constate que la ville d'Achicourt est « très avancée dans sa démarche. C'est bien car l'éducation est globale : parents, enseignants, éducateurs, animateurs doivent œuvrer ensemble. La réforme sur la refondation de l'école et les rythmes scolaires doit donner une place prépondérante aux familles. Cela doit ouvrir l'école, décrocher. »

La rentrée ▶ Alain Basset n'est pas trop inquiet des conditions de démarrage dès mardi. « Un gros travail préparatoire a été fait, mais c'est quand même une rentrée particulière. » Des ajustements seront forcément nécessaires et Cédric Bigourie a prévu un plan de formation continue « pour améliorer en permanence le dispositif ».

Le coût ▶ Il a été évalué à 112 000 € pour la ville (qui recevra une aide de l'État de 50 € par enfant la première année), mais il faudra y ajouter la dépense du CSC, employeur (avec l'aide de la CAF). La facture, pas encore évaluée précisément, devrait dépasser 200 000 € par an. ■

Au sud de Bapaume, un RPI précurseur

La mise en application de la réforme des rythmes scolaires attendra le plus souvent septembre 2014 en milieu rural, hormis dans quelques bourgs centres (Croisilles, Bucquoy, Achiet-le-Grand pour le sud Arrageois) et bien peu de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Seuls dix sur les cent quarante RPI que compte le Pas-de-Calais sont concernés dès cette année. Dans l'Arrageois, c'est le cas au RPI de Douchy-lès-Ayette et Ayette et à celui regroupant six communes : Ligny-Thilloy, Beaulencourt, Riencourt-lès-Bapaume, Villers-au-Flos, Le Sars et Martinpuich. Dominique Dele-

place, maire de Ligny-Thilloy et président du SIVU du RPI, et Jean-Jacques Cotel, maire de Beaulencourt et député (PS) de la 1^{re} circonscription du Pas-de-Calais, étaient partants pour s'y mettre dès septembre 2013. Le but : « Permettre aux enfants d'être plus réceptifs car moins fatigués » en travaillant neuf demi-journées au lieu de quatre jours trop denses. Avec ce raisonnement, ils ont été « poussés par les représentants des parents d'élèves » et ont vite reçu « un écho favorable des élus et des enseignants ». Donc, aucune raison de reporter à 2014. Financièrement aussi, « c'est jouable », même si la facture a été

évaluée entre 150 et 200 € par enfant la première année, où une aide de l'État sera perçue (50 € par enfant, plus 40 € pour les communes en zone de dotation de solidarité rurale « cible »). Le choix du mercredi matin a coulé de source pour le RPI qui compte six classes (trois à Ligny-Thilloy, une à Villers-au-Flos, Martinpuich et Beaulencourt). Les temps d'activités périscolaires (TAP) ont été groupés en deux fois une heure, de 15 h 30 à 16 h 30, avec en même temps une demi-heure de soutien scolaire par petits groupes d'élèves assuré par les enseignants. Le programme d'activités périsco-

laires comprend pour l'instant du sport (initiation à l'escrime), du chant choral, de la danse, de la lecture de contes. Les animations seront dispensées par une association sportive, une enseignante retraitée, des bénévoles de la Ligue de l'enseignement, des habitants. « On paye les gens ou l'association », précise Jean-Jacques Cotel. Un comité du suivi des rythmes scolaires permettra d'ajuster le fonctionnement. D'autres idées ont déjà émergé : « Le soir, on voudrait faire en plus des activités autour des langues, indique le député. On veut décrocher l'école, impliquer élus, parents enseignants. » ■ L. B.

 SUR NOTRE SITE



CARTE INTERACTIVE

Quelles communes passent à la semaine de quatre jours et demi dès cette rentrée ? Quelles autres ne le feront qu'en 2014 ? La réponse en un clic !

www.lavoixdunord.fr/arras